

# **DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION**

## **UE 9 – COMPTABILITÉ**

### **SESSION 2020**

Éléments indicatifs de corrigé

**Mission**

**1.1. Vérifier la conformité des pratiques de l'entreprise en matière d'établissement et de délais de conservation des factures électroniques.**

<b><i>Thème V : Comptabilité et environnement numérique</i></b>
<b><i>Compétences évaluées</i></b>
<i>- Exposer la réglementation en matière d'établissement, de dématérialisation et de conservation des factures et autres pièces comptables.</i>

SMARTECH établit les factures de manière dématérialisée, ce qui est autorisé par la législation. Les factures électroniques doivent être établies de telle sorte qu'elles garantissent l'authenticité de son origine, sa bonne lisibilité et l'intégrité de son contenu (non modifiable).

Les pratiques de SMARTECH sont conformes à la législation qui prévoit un délai de conservation de 10 ans.

**1.2. Identifier l'intérêt de cette dématérialisation des factures du point de vue de l'enregistrement comptable au sein du cabinet ProChiffra.**

<b><i>Thème V : Comptabilité et environnement numérique</i></b>
<b><i>Compétences évaluées</i></b>
<i>- Identifier et analyser les impacts actuels de la dématérialisation et de la numérisation sur l'organisation comptable et l'évolution des pratiques comptables.</i>

La dématérialisation des factures de SMARTECH peut faciliter leur enregistrement comptable au sein du cabinet ProChiffra dans la mesure où elles peuvent être directement stockées et comptabilisées au travers de la reconnaissance de caractère (proposant automatiquement une écriture comptable) sur QuadraBox, sans qu'il y ait besoin d'effectuer une numérisation préalable de ces dernières. Cette procédure peut permettre également des gains de temps pour développer d'autres missions.

**1.3. Proposer à SMARTECH une modalité de sauvegarde de ses factures électroniques.**

<b><i>Thème V : Comptabilité et environnement numérique</i></b>
<b><i>Compétences évaluées</i></b>
<i>- Proposer des modalités adaptées de sauvegarde et de confidentialité des données comptables, dans une situation donnée.</i>

Pour sauvegarder ses factures dématérialisées, on peut proposer à SMARTECH de réaliser plusieurs copies de ces factures, sur des supports différents, en interne et à l'extérieur de l'entreprise. Les supports peuvent être notamment un serveur dédié, un disque dur externe ou par le Cloud proposé par le cabinet ProChiffra au sein du module QuadraBox.

## DOSSIER 2 : OPÉRATIONS COURANTES

### Première mission

**1.4. Différencier, parmi les opérations décrites dans le document 3, les pièces justificatives donnant lieu à un enregistrement comptable, des autres documents commerciaux.**

<b>3.1 Opérations courantes réalisées avec les tiers</b>
<b>Compétences évaluées</b>
- Différencier les pièces justificatives comptables (factures...) des autres documents (devis, bons de commande, pro forma...).

Pièces justificatives donnant lieu à un enregistrement comptable :

- factures initiales,
- avis de débit,
- avis de crédit,
- facture d'avoir.

Autres documents commerciaux ne conduisant à aucun enregistrement comptable :

- devis,
- bon de livraison.

**1.5. Déterminer les différents comptes de charge dans lesquels il est possible d'inscrire les frais de port mentionnés dans la facture n°A320 du 25 mars.**

<b>3.1 Opérations courantes réalisées avec les tiers</b>
<b>Compétences évaluées</b>
- Comptabiliser les transactions courantes dans les comptes individuels.

Comme mentionné dans le document 5, les frais de port (qui constituent des frais accessoires d'achat) peuvent être enregistrés au travers de trois comptes de charge :

- le compte « 607. Achats de marchandises » (intégration au prix d'achat),
- le compte « 6241. Transports sur achats » (compte de charge par nature),
- le compte « 6087. Frais accessoires sur achats de marchandises ».

**1.6. Évaluer et comptabiliser les opérations figurant au document 3.**

<b>3.1 Opérations courantes réalisées avec les tiers</b>
<b>Compétences évaluées</b>
- Évaluer et comptabiliser les transactions courantes dans les comptes individuels.

N° compte	04/03/2019	Débit	Crédit
	<i>Aucune écriture, les devis ne s'enregistrent pas.</i>		

N° compte	11/03/2019	Débit	Crédit
411	Client	5 268,00	
4191	Clients-Avances et acomptes reçus	1 200,00	
665	Escomptes accordés	110,00	
706	Prestations de services		5 500,00
4458	État, TVA à régulariser		1 078,00
(ou 44574)	(ou: Etat, TVA sur encaissements) (ou: Etat, TVA sur encaissements et Etat, TVA à régulariser pour 200€ et 878€)		
	<i>Facture n° 4580, Client ST TECHNO</i>		
N° compte	15/03/2019	Débit	Crédit
605	Achat de matériel, équipements et travaux	2 000,00	
(ou 601)	(ou : Achat de fournitures)		
401	Fournisseur		2 000,00
	<i>Facture n°CH8A34, Fournisseur JUSICHI : (17 500 x 0,8)/7</i>		
N° compte	19/03/2019	Débit	Crédit
6224	Rémunération du transitaire	200,00	
605(ou 601)	Achat de matériel, équipement et travaux (ou: fournitures)	100,00	
44566	État, TVA déductible sur autres biens et services	460,00	
401	Fournisseur		760,00
	<i>Facture n°W450, Transitaire pour l'achat du 15/03</i>		
N° compte	20/03/2019	Débit	Crédit
	<i>Aucune écriture, les bons de livraisons ne s'enregistrent pas.</i>		
N° compte	22/03/2019	Débit	Crédit
401	Fournisseur	2 000,00	
656	Pertes de change	800,00	
512	Banque (17 500 x 0,8 /5)		2 800,00
	<i>Avis de débit n°VIR110</i>		
N° compte	25/03/2019	Débit	Crédit
607	Achat de marchandises	7 200,00	
6241	Transport sur achats sur achats	150,00	
44566	État, TVA déductible sur autres biens et services	1 470,00	
4096	Fournisseurs – Créances pour emballages à rendre	300,00	
401	Fournisseur		9 120,00
	<i>Facture n°A320, Fournisseur Bourgeois</i>		
N° compte	27/03/2019	Débit	Crédit
512	Banque	5 268,00	
4458	État, TVA à régulariser (1 078 – 200)	878,00	
(ou 44574)	(ou : Etat, TVA sur encaissements)		
411	Clients		5 268,00
44571	État, TVA collectée		878,00
	<i>Avis de crédit n° C306</i>		
N° compte	30/03/2019	Débit	Crédit
401	Fournisseur	120,00	
6136	Malis sur emballage (300 – 150)	150,00	
44566	État, TVA déductible sur autres biens et services	30,00	
4096	Fournisseurs – Créances pour emballages à rendre		300,00
	<i>Facture n° AV320, Fournisseur Bourgeois</i>		

## Deuxième mission

### 1.7. Expliquer la procédure de réalisation de la déclaration de TVA par EDI.

<b>V. Comptabilité et environnement numérique</b>
<b>Compétences évaluées</b>
- Expliquer les obligations légales relatives à la transmission des fichiers informatisés obligatoires.

La transmission de la déclaration de TVA en EDI (Echange de Données Informatisé) consiste en la transmission des données déclaratives directement par transfert informatique de fichiers. Plus précisément, la déclaration de TVA est établie à l'aide d'un logiciel dans un format compatible, évitant ainsi une saisie sur un formulaire en ligne.

### 1.8. Justifier le montant renseigné en ligne 27 de la déclaration de TVA.

<b>3.1 Opérations courantes réalisées avec les tiers</b>
<b>Compétences évaluées</b>
- Expliquer le mécanisme de la TVA. - Evaluer le montant de la TVA due ou du crédit de TVA.

Le montant obtenu à la ligne 27 correspond au crédit de TVA du mois de février soit à l'excédent de TVA déductible et de crédit de TVA à reporter (du mois de janvier) par rapport à la TVA collectée. Ce crédit de TVA du mois de février (créance envers l'Etat) sera reporté sur la déclaration du mois de mars 2019 dans la mesure où son remboursement n'a pas été demandé.

### 1.9. Comptabiliser la déclaration de TVA.

<b>3.1 Opérations courantes réalisées avec les tiers</b>
<b>Compétences évaluées</b>
- Comptabiliser le montant de la TVA due ou du crédit de TVA.

N° compte	28/02/2019	Débit	Crédit
44571	État, TVA collectée (1 840 – 180)	1 660,00	
4452	État, TVA due intracommunautaire	180,00	
44567	Crédit de TVA à reporter (février)	110,00	
44562	TVA déductible sur immobilisations		600,00
44566	TVA déductible sur ABS		1 130,00
44567	Crédit de TVA à reporter (janvier)		220,00
	<i>Crédit de TVA au titre du mois de février 2019</i>		

## DOSSIER 3 : OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT

### Mission

#### 1.10. Présenter un avantage et un inconvénient du financement par subvention obtenu par SMARTECH.

<b>3.4 Opérations courantes de financement</b>
<b>Compétences évaluées</b>
- Analyser pour une modalité de financement donnée ses caractéristiques et en déduire ses avantages et inconvénients.

Avantage de la subvention : financement généralement gratuit (sans contrepartie financière).

Inconvénient de la subvention : l'entreprise bénéficiaire doit souvent respecter un certain nombre de conditions quant à son utilisation, pour ne pas devoir la rendre.

#### 1.11. Citer deux autres moyens de règlement qu'aurait pu utiliser SMARTECH pour régler le véhicule.

<b>3.1 Opérations courantes réalisées avec les tiers</b>
<b>Compétences évaluées</b>
- Citer les différentes modalités de règlement des dettes et créances.

Hormis le virement (utilisé dans ce cas), SMARTECH aurait pu régler son véhicule par virement bancaire, par carte de crédit professionnelle (en fonction du plafond négocié avec la banque), par effet de commerce, ...

Comme mentionné dans le document 9, le règlement en espèces n'est pas possible dans ce cas car les commerçants ont interdiction de régler en espèces les transactions d'un montant supérieur à 1 000 €.

#### 1.12. Évaluer et comptabiliser toutes les opérations en cours d'exercice liées à la subvention et à l'acquisition du véhicule.

<b>Compétences évaluées</b>
<b>3.1 Opérations courantes réalisées avec les tiers</b>
- Évaluer et comptabiliser les transactions courantes dans les comptes individuels.
<b>3.2 Opérations courantes d'investissement et de placement</b>
- Identifier la nature d'une immobilisation.
- Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations corporelles dans le patrimoine de l'entité.
<b>3.4 Opérations courantes de financement</b>
- Comptabiliser les opérations de financement.

Calculs préparatoires :

Brut HT	40 000
Remise 2 %	- 800
<b>Net commercial</b>	39 200
Frais de livraison	+ 800
<b>Net HT (coût d'acquisition)</b>	40 000
TVA	8 000
<b>Net TTC</b>	48 000

N° compte	1/04/2019	Débit	Crédit
2182	Matériel de transport	40 000,00	
44562	État, TVA déductible sur immobilisations	8 000,00	
404	Fournisseur d'immobilisation		40 000,00
4452	État, TVA due intracommunautaire <i>Facture n° 250, Fournisseur Fernandez</i>		8 000,00
N° compte	3/04/2019	Débit	Crédit
404	Fournisseur d'immobilisation	40 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	234,00	
512	Banque <i>Avis de débit n° C401</i>		40 234,00
N° compte	24/04/2019	Débit	Crédit
441	État - Subventions à recevoir	3 000,00	
131	Subventions d'équipement <i>Notification de la décision d'octroi du Conseil régional</i>		3 000,00
N° compte	30/04/2019	Débit	Crédit
512	Banque	3 000,00	
441	État - Subventions à recevoir <i>Avis de crédit n°C405, perception de la subvention</i>		3 000,00

## DOSSIER 4 : OPÉRATIONS D'INVENTAIRE

### Première mission

#### 1.13. Évaluer et comptabiliser les opérations d'inventaire liées à cet équipement.

4.1 Opérations d'inventaire
Compétences évaluées
- Évaluer et comptabiliser les différentes opérations d'inventaire.

Les écritures au 31/12/19 relatives à cet équipement sont les suivantes :

N° compte	31/12/2019	Débit	Crédit
68112	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	7 000,00	
28154	Amortissements du matériel industriel <i>Première annuité d'amortissement : (60 000/5) x (7/12)</i>		7 000,00
N° compte	31/12/2019	Débit	Crédit
68162	Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles	3 000,00	
29154	Dépréciations du matériel industriel <i>Dépréciation du bien : (53 000 – 50 000)</i>		3 000,00

Valeur nette comptable :  $60\ 000 - 7\ 000 = 53\ 000$  €.

Valeur vénale nette des coûts de sortie :  $50\ 700 - 700 = 50\ 000$  €.

Valeur d'usage : 45 000 €.

Valeur actuelle : valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale : 50 000 €.

Valeur nette comptable > valeur actuelle : dépréciation de 3 000 € ( $53\ 000 - 50\ 000$ ).

### 1.14. Énoncer et expliquer les principes comptables liés à ces opérations d'inventaire.

<b>4.1 Opérations d'inventaire</b>
<b>Compétences évaluées</b>
- Établir l'articulation entre les principes comptables et les opérations d'inventaire.

Ces opérations d'inventaire se justifient par l'objectif de présenter une image fidèle du patrimoine. Plus précisément, ces opérations sont enregistrées en respectant :

- le principe de prudence : en règle générale, il ne sera pas tenu compte des gains qui ne sont pas certains ; par contre, les pertes probables devront être comptabilisées. Ces pertes probables peuvent se traduire par des dépréciations.
- le principe d'indépendance des exercices : il faut rattacher à l'exercice les charges et les produits le concernant. Notamment l'amortissement constate la consommation des avantages économiques.

### 1.15. Présenter l'extrait du bilan de clôture relatif à ce bien.

<b>VI. Documents de synthèse</b>
<b>Compétences évaluées</b>
- Établir les documents de synthèse conformément aux dispositions du PCG.

L'extrait du bilan au 31/12/2019 se présente comme suit :

ACTIF	31/12/2019		
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Immobilisation corporelle - Matériel industriel	60 000	10 000	50 000

Amortissements et dépréciations : 7 000 + 3 000 = 10 000

Net : 60 000 – 10 000 = 50 000

## Deuxième mission

### 1.16. Évaluer et comptabiliser les écritures figurant au document 11.

<b>4.1 Opérations d'inventaire</b>
<b>Compétences évaluées</b>
- Évaluer et comptabiliser les différentes opérations d'inventaire.

#### Opération 1

Au regard de l'acceptation par l'administration fiscale de la demande de remise gracieuse de SMARTECH, la provision comptabilisée le 31/12/18 est devenue sans objet. Elle doit faire l'objet d'une reprise pour solde.

#### Opération 2

La créance détenue sur le client Brandia doit être transférée en client douteux pour le montant TTC et une dépréciation doit être calculée sur le montant HT.

#### Opération 3

Les titres ENERSTOCK sont des titres de participation car l'entreprise SMARTECH possède plus de 10 % du capital social et souhaite contribuer durablement à l'activité de recherche de ENERSTOCK.



La comptabilisation des écritures d'inventaire est la suivante :

N° compte	31/12/2019	Débit	Crédit
1514 7875	Provisions pour amendes et pénalités Reprises sur provisions exceptionnelles <i>Annulation des pénalités de retard</i>	700,00	700,00
N° compte	31/12/2019	Débit	Crédit
416 411	Clients douteux ou litigieux Clients <i>Client BRANDIA suite mail du 31/12/19</i>	2 400,00	2 400,00
N° compte	31/12/2019	Débit	Crédit
6817 491	Dotations aux dépréciations des actifs circulants Dépréciations des comptes de clients <i>Dépréciation client BRANDIA : (2 400/1,2)</i>	2 000,00	2 000,00
N° compte	31/12/2019	Débit	Crédit
471 775	Compte d'attente Produits des cessions d'élément d'actif <i>Pour solde du compte débité, enregistré le 27/11/2019</i>	85 000,00	85 000,00
N° compte	31/12/2019	Débit	Crédit
675 261	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés Titres de participation <i>Sortie du bilan des actions ENERSTOCK : 1 000 x110</i>	110 000,00	110 000,00
N° compte	31/12/2019	Débit	Crédit
2961 78662	Dépréciation des titres de participation Reprise sur dépréciation des immobilisations financières <i>Annulation dépréciation sur actions ENERSTOCK</i>	10 000,00	10 000,00

**1.17. Justifier la nécessité de détermination des achats nets et des ventes nettes à la clôture de l'exercice puis procéder à la comptabilisation de ces opérations figurant au document 12.**

<b>4.1 Opérations d'inventaire</b>	
<b>Compétences évaluées</b>	
- Expliquer la finalité et les enjeux des opérations d'inventaire.	
- Évaluer et comptabiliser les différentes opérations d'inventaire.	

Le compte de résultat doit faire figurer les achats nets et les ventes nettes de toute réduction commerciale. Or ces derniers ne sont potentiellement pas déterminés par le solde des comptes Achats (comptes 60/61/62) et Ventes (compte 70) dans la mesure où des réductions commerciales obtenues ou accordées sur factures d'avoir ont été enregistrées durant l'exercice et à l'inventaire dans des sous-comptes comportant le chiffre 9 en troisième position. Il apparaît alors nécessaire de solder ces sous-comptes pour les virer à leur compte principal d'Achats ou de Ventes.

N° compte	31/12/2019	Débit	Crédit
6097	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats de marchandises	210,00	
607	Achats de marchandises <i>Détermination des achats nets de marchandises</i>		210,00
N° compte	31/12/2019	Débit	Crédit
706 7096	Prestations de services Rabais, remises et ristournes accordés sur prestations de services <i>Détermination des ventes nettes de prestations de services</i>	292,00	292,00

## Troisième mission

### 1.18. Énoncer et justifier la modalité informatique préalable à la clôture des comptes.

<b>Thème V : Comptabilité et environnement numérique</b>
<b>Compétences évaluées</b>
<i>- Utiliser un logiciel comptable ou un module comptable d'un progiciel de gestion intégré.</i>

D'un point de vue informatique, la clôture comptable de l'exercice ne peut avoir lieu qu'après une procédure de validation des écritures de l'exercice clôturé. Cette validation interdit par la suite toute modification ou suppression des enregistrements comptables validés. Les écritures ultérieures seront ainsi obligatoirement saisies sur l'exercice comptable suivant.

### 1.19. Expliquer et justifier le traitement comptable à réaliser concernant cette écriture de régularisation à l'ouverture de l'exercice 2020.

<b>4.3 Passage d'un exercice à l'autre</b>
<b>Compétences évaluées</b>
<i>- Expliquer les mécanismes de réouverture des comptes de bilan.</i>

À l'ouverture de l'exercice 2020, cette écriture de régularisation doit être contre-passée (soit enregistrée en sens inverse, pour le même montant) de manière à :

- ne pas imputer ce produit à recevoir à l'exercice 2020 (et donc à solder en 2020 le compte 6097 lors de la constatation effective de cette remise, soit lors de la réception de la facture d'avoir),
- solder les comptes de régularisation (comptes 4098 et 44586).